



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.88/7



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

28 juin 2019
Original : anglais

88^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Rome, Italie, 21 - 22 mai 2019

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE / PAM
Athènes, 2019

Table des matières

	Pages
Rapport	1 - 13
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. Sur l'invitation du Gouvernement italien et en consultation avec la Présidente et les membres du Bureau, la 88^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles s'est tenue à Rome, en Italie, les 21 et 22 mai 2019.

Participation

2. La Présidente du Bureau, Mme Klodiana Marika (Albanie), les Vice-Présidents : Mme Marina Argyrou (Chypre) ; Mme Heba Sharawy (Égypte) ; M. Oliviero Montanaro, ainsi que Mme Maria Carmela Giarratano et Mme Silvia Sartori (Italie) ; M. Mohamed Sghaier Ben Jeddou (Tunisie) et la Rapporteuse, Mme Ivana Stojanovic (Monténégro) ont participé à la réunion du Bureau. Mme Marijana Mance (Union européenne) a participé à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (Coordonnateur, Coordonnateur adjoint, Administrateur de programme, Expert). La liste des participants est jointe en Annexe I au présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte à 9 h 30 le 21 mai 2019 par Mme Klodiana Marika, Présidente du Bureau. Elle a salué les membres du Bureau ainsi que les autres participants à leur dernière réunion de l'exercice biennal 2018 - 2019.

4. Le Coordonnateur a également fait une déclaration pour saluer les participants, accueillant tout particulièrement la nouvelle Membre du Bureau, de Chypre, Mme Marina Argyrou.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. Le Bureau a examiné et adopté l'« *Ordre du jour provisoire* » qui figure dans le document UNEP/MED BUR.88/1. Aucune question supplémentaire n'a été ajoutée au point 7 de l'ordre du jour « *Questions diverses* ». L'Ordre du jour est présenté en Annexe II au présent document.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en octobre 2018 – avril 2019

6. Le Coordonnateur a présenté le document « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période octobre 2018 - avril 2019* » (UNEP/MED BUR.88/3). Il a présenté les points saillants du rapport, en faisant remarquer que des efforts ont été déployés pour produire un document ciblé et concis. Il a également présenté le « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la vingtième session de la Conférence des Parties* » (UNEP/MED BUR.88/4) et a fait référence aux « *Rapports des 37^e et 38^e Réunions du Comité exécutif de coordination* » et à la « *Compilation des fiches projet* », respectivement présentés dans les documents UNEP/MED BUR.88/Inf.4 et Inf.5, pour l'information du Bureau.

7. Dans sa présentation, le Coordonnateur a souligné que les travaux relatifs à la mise en œuvre du Programme de travail (PdT) et des autres décisions de la vingtième réunion des Parties contractantes (CdP 20) (Tirana, Albanie, 17 - 20 décembre 2018) ont été très intenses pendant cette période, et qu'ils ont permis d'obtenir des résultats tangibles. Le Coordonnateur a notamment fait référence aux réunions du Comité exécutif de coordination qui avait au cœur de son ordre du jour la préparation du Programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2020 - 2021, ainsi qu'aux réunions des Composantes du PAM/Points focaux thématiques qui se sont tenues pendant la période

comprise entre avril et juin 2019. Il a souligné l'importance de ces réunions dans la préparation de la réunion des Points focaux du PAM et de la vingt et unième réunion des Parties contractantes (CdP 21).

8. Le Coordonnateur a également mentionné la récente ratification du Protocole GIZC par Malte, les progrès réalisés en matière de mobilisation des ressources, notamment la finalisation des préparatifs des Child Projects du Medprogramme approuvés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la conclusion des négociations avec la Commission européenne visant à soutenir la 3^{ème} phase du projet relatif aux Aires marines protégées dans le cadre de la Stratégie GreenMedIII, l'approbation de la 2^{nde} phase du Projet SwitchMed, l'approbation des propositions de projets soumises par les Composantes du PAM à la Commission européenne, et la mise en œuvre de l'Accord de coopération avec le ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la mer (IMELS). Des détails sur la mise en œuvre des projets soutenant l'exécution du Programme de Travail ont également été fournis.

9. Par ailleurs, le Coordonnateur a informé le Bureau des travaux du Secrétariat visant à renforcer les partenariats et les synergies aux niveaux régional et mondial, notamment le mémorandum d'accord signé avec les Secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (Genève, Suisse, le 7 décembre 2018), les contributions du PAM aux processus et événements des Nations unies, par exemple la Conférence sur l'économie bleue durable (Nairobi, Kenya, 26 - 28 novembre 2018) ; la 4^e Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (Nairobi, Kenya, 11-15 mars 2019), la Conférence des Parties 14 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (Charm el-Cheikh, Égypte, 17 - 29 novembre 2018) ; le Forum régional 2019 sur le développement durable pour la région de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) (Genève, Suisse, 21 - 22 mars 2019) ; et le Forum des poissons de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) (Rome, Italie, 10 - 14 décembre 2018). Il a également donné des informations relatives à l'Atelier sur le Plan d'Action du G7 visant à lutter contre les déchets en mer en synergie avec la Convention sur les mers régionales (Metz, France, 5 - 6 mai 2019), ainsi que sur la coopération avec la Convention sur le courant de Benguela et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Il a souligné l'importance de la contribution du PAM-Convention de Barcelone aux futurs processus et événements, notamment le cadre global de la biodiversité après 2020 dans le cadre de la CDB et la prochaine Conférence internationale sur la préservation des océans (ONU) qui se tiendra au Portugal en juin 2020 et sera co-organisée par les gouvernements portugais et kenyan. Enfin, il a informé le Bureau de la mise en œuvre des thèmes fondamentaux et transversaux de la Stratégie à moyen terme (SMT) et du Programme de Travail.

10. Les membres du Bureau ont exprimé leur satisfaction quant aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités exercées, au démarrage précoce de la mise en œuvre et aux efforts déployés. Par ailleurs, ils ont salué la structure du rapport, en faisant remarquer que les prochaines éditions devraient également faire état des défis et des contraintes affectant la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et du Programme de Travail, et émettre des suggestions pertinentes, dans les cas appropriés.

11. La réunion a souligné l'importance de la contribution du PAM-Convention de Barcelone au cadre global de la biodiversité après 2020 ainsi qu'aux processus tels que la possible désignation de la mer Méditerranée ou de régions de celle-ci en tant que zone de contrôle des émissions de dioxyde de soufre conformément à l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL).

12. Un membre du Bureau a évoqué la nécessité de renforcer les capacités, notamment afin d'aider les Parties contractantes à finaliser leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre.

13. Conclusions :

(a) Le Bureau a exprimé sa satisfaction quant aux travaux effectués pendant la période comprise entre octobre 2018 et avril 2019, comme présenté par le Secrétariat, ainsi que pour les efforts déployés et les résultats obtenus à ce jour.

(b) Le Bureau recommande qu'à l'avenir le Rapport d'activité soit préparé strictement en conformité avec les éléments du programme de travail, qu'il donne des informations sur le statut

des activités et, le cas échéant, sur les problèmes et retards liés à la mise en œuvre de résultats spécifiques.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

14. Le Coordonnateur a informé la réunion des progrès réalisés, comme présenté dans le document UNEP/MED BUR.88/5 « *Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif* », qui aborde le statut des contributions financières, le personnel et les questions administratives. Il a fait remarquer que la totalité du déficit au titre du fonds CAL a été recouvrée, que le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) présente un solde positif et que la réserve de trésorerie (WCR) a été maintenue conformément aux décisions des Parties contractantes.

15. Le Bureau a exprimé sa satisfaction quant aux travaux effectués par le Secrétariat ayant permis de parvenir à une situation financière saine et aux informations fournies. Les membres du Bureau ont demandé d'autres détails sur la situation financière au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et ont fait remarquer que l'excédent existant pourrait être utilisé pour augmenter le budget de l'exercice biennal 2020 - 2021.

16. Le Secrétariat a souligné que la WCR est une mesure en place excellente, mais qu'en faire usage pourrait s'avérer difficile ; à cette fin, un autre outil utilisé par plusieurs Accords multilatéraux sur l'environnement est la réserve opérationnelle.

17. Les membres du Bureau ont pris note des commentaires émis par le Secrétariat ; ils ont cependant conseillé d'utiliser la WCR, considérée comme un mécanisme plus robuste.

18. En ce qui concerne les arriérés de plus de 24 mois, il a été souligné que deux des cinq pays ayant des arriérés sont confrontés à des situations particulièrement critiques, et que si le problème n'est pas résolu, il devra être traité par la Conférence des Parties.

19. Le Bureau a discuté d'un certain nombre d'autres questions pertinentes, notamment la mise en œuvre de l'échelle des évaluations de l'ONU, la question des dépenses d'appui au programme, les questions de la monnaie des registres comptables et des taux de change, et a en conséquence donné des conseils au Secrétariat.

20. Conclusions :

(a) Le Bureau exprime sa satisfaction quant au Rapport sur les questions d'ordre financier et prend note de l'excédent important au 31 décembre 2017, comme indiqué dans le document. Le Bureau demande au Secrétariat de préparer un document d'information sur la situation du solde, notamment sur les options possibles en cas d'utilisation de tout solde positif éventuel. Il prend note des soldes du Fonds et de la réserve de trésorerie et demande au Secrétariat de continuer à maintenir la réserve de trésorerie au niveau recommandé. Par ailleurs, le Bureau demande au Secrétariat de partager la recommandation transmise par le siège du PNUE sur cette question du « solde net de trésorerie » avec l'ensemble des Parties contractantes et de continuer à explorer avec le siège du PNUE la proposition de maintenir le « solde net de trésorerie » au niveau maximum d'un budget de six mois. Cette question pourrait également être traitée en augmentant le montant de la réserve de trésorerie afin de fournir suffisamment de liquidités et de s'assurer que le calendrier des paiements des contributions n'affecte pas la mise en œuvre du Programme de Travail, et être soumise à l'examen lors de la réunion des Points focaux du PAM.

(b) Le Bureau note avec satisfaction le niveau élevé des contributions reçues pour l'année 2018.

(c) Le Bureau exhorte fermement les Parties contractantes dont les contributions pour l'année en cours n'ont pas encore été versées à les régler dans les meilleurs délais.

(d) Le Bureau note avec une vive inquiétude que le montant des arriérés de plus de 24 mois est supérieur à un million d'EUR. Le Bureau exhorte le Secrétariat à poursuivre les discussions avec ces pays afin de convenir d'une possible feuille de route pour le paiement de ces arriérés et de faire rapport à la Conférence des Parties sur le résultat de ces discussions, pour d'autres mesures à prendre. Le Bureau recommande que les Points focaux du PAM discutent de possibles autres mesures à prendre. Le Bureau demande que la Présidente du Bureau et le Secrétariat écrivent une lettre au ministère des Affaires étrangères de ces Parties contractantes.

(e) Le Bureau soutient la proposition du Secrétariat sur la méthodologie appliquée pour l'adaptation de l'échelle des évaluations du MTF à l'échelle actuelle des évaluations de l'ONU. Il demande que le Secrétariat soumette les contributions ajustées conformément à l'échelle des évaluations pour la période 2019 - 2021 et les Contributions ordinaires évaluées, révisées et réparties entre les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à la réunion des Points focaux du PAM et aux Parties contractantes lors de leurs prochaines réunions, pour examen et approbation. Le Bureau demande au Secrétariat de soumettre une analyse de la méthodologie de l'application de l'échelle ajustée des évaluations et de soumettre une proposition à la prochaine réunion des Parties contractantes en vue d'une application en temps opportun de l'échelle des évaluations en tant que procédure opérationnelle, applicable à partir de l'année 2020.

(f) Le Bureau prend note des taux de consommation du budget et demande au Secrétariat de s'assurer que d'ici à la fin de l'exercice biennal, le taux de consommation soit conforme au budget approuvé.

(g) Le Bureau prend note de l'augmentation prévue de l'allocation d'appui au programme pour 2019 et exhorte le Secrétariat à faire un usage approprié de ces ressources afin de renforcer les opérations du PNUE / PAM.

(h) Le Bureau prend note de la procédure de compensation des pertes résultant des fluctuations des taux de change et demande au Secrétariat de dédommager les Centres d'activités régionales au titre de ces pertes comme prévu dans les Règles financières.

(i) Le Bureau prend note du statut du recrutement au sein de l'unité de coordination et encourage les Parties contractantes qui peuvent être en mesure de le faire d'apporter une contribution au Secrétariat en termes de ressources humaines par le biais des dispositifs disponibles.

(j) Le Bureau prend note avec satisfaction de tous les efforts déployés par la République hellénique et exhorte le gouvernement hôte à trouver une solution optimale dès que possible, conforme à ses engagements, qui fournira au Secrétariat des locaux appropriés afin d'assurer l'efficacité et l'efficience des opérations des Nations unies.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

21. Le Coordonnateur a présenté le *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* (UNEP/MED BUR.88/6).

22. La réunion a discuté des questions résumées dans les paragraphes ci-après.

- A. Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles

23. Le Coordonnateur a rapporté que le 10 avril 2019 le Dépositaire a reçu l'instrument de ratification du Protocole GIZC par Malte et que le Protocole est entré en vigueur pour Malte le 10 mai 2019. Il a noté que le Secrétariat continuera le suivi avec les Parties contractantes qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Barcelone et/ou ses Protocoles. En outre, pour augmenter le taux de ratification, le Secrétariat explorera la possibilité de développer les activités de renforcement des

capacités pendant le prochain exercice biennal, et veillera à ce que cette question soit également traitée dans le Programme de Travail proposé pour l'exercice biennal 2020-2021.

24. Le Bureau a discuté de la question et a donné des conseils en conséquence.

25. **Conclusions :**

(a) Le Bureau prend note du statut actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à prendre contact avec le Secrétariat pour faciliter la coordination en vue de la ratification des instruments juridiques pertinents ;

(b) Le Bureau encourage la Présidente et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts afin de parvenir à la ratification complète de la Convention de Barcelone révisée ainsi qu'à la ratification de ses Protocoles ;

(c) Le Bureau salue les propositions faites par le Secrétariat pour renforcer les efforts, y compris en explorant la possibilité de développer les activités de renforcement des capacités conformément à la Stratégie à moyen terme, dans le but d'augmenter au cours du prochain exercice biennal le taux de ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

- B. Respect des obligations et système des rapports

26. Le Secrétariat a fourni une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre de la décision IG.23/1 intitulée « *Format révisé de rapport pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles* » et de la décision IG.23/2 intitulée « *Comité de respect des obligations : exercice biennal 2016-2017* ».

27. La Coordinatrice adjointe, Mme Tatjana Hema, a souligné que le Comité de respect des obligations est désormais membre à part entière, car M. le professeur Denis Allemand, nommé par Monaco en tant que Membre suppléant du Comité de respect des obligations, a pris ses fonctions suite à l'accord du Bureau, conformément à la décision IG.23/2. Elle a noté que les préparatifs de la 15^{ème} Réunion du Comité de respect des obligations (Athènes, Grèce, 25-26 juin 2019) progressent de manière satisfaisante et que les documents ont été distribués. Les principales questions à l'Ordre du jour de la Réunion comprennent, *inter alia*, les principales constatations et les projets de recommandations à soumettre à la vingt et unième réunion des Parties contractantes ainsi que le projet d'ensemble de critères pour l'évaluation du respect des obligations.

28. Sur le système des rapports, le Secrétariat a fourni des informations mises à jour sur la soumission des rapports de mise en œuvre nationaux : à partir du 10 mai 2019, vingt Parties contractantes ont commencé à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de communications des données dans le cadre du nouveau système de rapports de la Convention de Barcelone (BCRS), ce qui s'est traduit par la soumission officielle des rapports de mise en œuvre nationaux pour la Convention de Barcelone et/ou ses Protocoles conformément à l'Article 26 de la Convention par douze Parties contractantes (ce nombre inclut les Parties contractantes qui ont soumis des rapports seulement pour certains des Protocoles).

29. Le Coordonnateur a fait référence aux progrès réalisés concernant la soumission des rapports de mise en œuvre nationaux pour les exercices biennaux 2012 - 2013 et/ou 2014 - 2015 en souffrance, comme présenté dans le *Rapport sur les questions spécifiques*. Il a rappelé au Bureau que la soumission des rapports est une obligation importante des Parties contractantes qui permet au système du PNUE/ PAM-Convention de Barcelone de disposer d'une claire compréhension des progrès généraux réalisés dans la région ainsi que des lacunes en matière de mise en œuvre qui doivent être comblées.

30. Les participants ont réitéré l'importance des rapports de mise en œuvre nationaux, et un membre du Bureau a fait remarquer que les difficultés techniques qui avaient été observées en raison du nouveau système de rapports en ligne ont été surmontées grâce au soutien de l'Unité de coordination et du Centre d'activité régionale d'information et de communication (CAR/INFO).

31. Les membres du Bureau ont exprimé leur satisfaction quant aux travaux du Comité de respect des obligations et aux travaux du Secrétariat en relation avec la communication des données sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et ont donné des conseils en conséquence.

32. **Conclusions:**

(a) Le Bureau exhorte instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à soumettre sans délai leurs rapports de mise en œuvre nationaux pour les exercices biennaux 2012 - 2013 et 2014 - 2015 ;

(b) Le Bureau exhorte instamment les Parties contractantes à soumettre sans délai leurs rapports de mise en œuvre nationaux pour l'exercice 2016 - 2017, en utilisant le nouveau BCRS en ligne et demande au Secrétariat et au CAR/INFO d'apporter un soutien technique aux Parties contractantes qui rencontrent des difficultés pour télécharger leurs rapports.

- C. Principaux éléments du programme de travail et budget du PNUE / PAM 2020 - 2021

33. Le Coordonnateur a informé le Bureau des préparatifs d'un Programme de Travail et d'un Budget pour 2020 - 2021 fondés sur les résultats simplifiés et plus stratégiques, suite à un processus inclusif et conformément à la Décision IG.23/14 de la vingtième réunion des Parties contractantes sur le « *Programme de Travail (PdT) et Budget pour 2018 - 2019* ». Il a fait remarquer que les commentaires reçus des Composantes du PAM/Points focaux thématiques – sur le Programme de Travail, car le budget n'a pas été partagé avec eux – ont exprimé une réaction positive de la part des Parties contractantes et a ajouté que le projet de Programme de Travail sera présenté lors de la 18^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) (Budva, Monténégro, 11 - 13 juin 2019) afin de « produire des opinions sur l'ensemble du Programme de travail du PAM, dans le but d'intégrer des considérations relatives à la durabilité dans le système PAM / Convention de Barcelone considéré dans son ensemble » conformément au mandat de la CMDD. Il a également noté que le Programme de Travail pour 2018 - 2019 a pour objet de pleinement mettre en œuvre la SMT actuelle, car il s'agit du dernier exercice biennal de sa mise en œuvre.

34. Concernant le budget, la Coordonnatrice adjointe a expliqué l'option qui a été élaborée et en particulier le troisième scénario, qui inclut un montant supplémentaire de 720 000 EUR par rapport au budget de 2018 - 2019. Ceci doit être prélevé sur le solde positif du MTF. Sur la proposition du Bureau relative à la « part essentielle et égale du soutien » du MTF à l'ensemble des CAR, elle a fait remarquer que ceci est également lié aux dispositions communes de référence des Accords du pays hôte pour les CAR, et que le Secrétariat travaille à la clarification des moyens nécessaires pour respecter ces dispositions, qui ne sont pas encore finalisées. Elle a ajouté que cette question va également dépendre de chacun des CAR, ainsi que de la priorisation des activités.

35. Le Coordonnateur a souligné que cette question relève davantage du budget et de la capacité à exécuter que des Accords du pays hôte pour les CAR. Grâce à un exercice interne, les CAR ont fourni des informations détaillées sur leur structure actuelle, les coûts de fonctionnement et les besoins, et sur la base de ces données, le Secrétariat entreprend une analyse, notamment sur les capacités des CAR et leurs besoins pour accomplir leur mission et le PdT/SMT. Il a souligné que le Secrétariat partage les préoccupations des CAR et qu'il s'est engagé à porter cette question à l'attention du Bureau, car il est crucial que le Bureau examine les ressources attribuées aux CAR, et au système du PAM-Convention de Barcelone considéré dans son ensemble, afin qu'ils puissent remplir leur mandat, dont l'importance est croissante.

36. Les membres du Bureau ont discuté de la question, émis leurs commentaires et donné leurs conseils sur les points soulevés par le Secrétariat et dans le « *Rapport sur les questions spécifiques* ». Sur la question de la part essentielle et égale du MTF à l'ensemble des CAR, un Membre a suggéré que ne soient prises en considération que les activités minimums que chaque Composante du PAM doit exercer et que le Secrétariat élabore comme base un coût de référence ; le reste du budget alloué à chaque CAR dépendra du mandat de chaque CAR, des exigences du Programme de Travail, des fonds

externes, etc. Il a également été souligné qu'il est important de suivre la Décision IG. 23/14 et de prendre en considération les implications des différents scénarios sur les activités.

37. La Coordinatrice adjointe a expliqué que le Secrétariat a inclus dans tous les scénarios le budget nécessaire pour les postes de Responsable de l'information et de la communication et d'Expert Rapport sur la qualité, et que pour minimiser les effets sur le fonctionnement des CAR, 52 % de l'augmentation qui en résultera ont été imputés au Programme MED POL, et les 48 % restants ont été imputés aux CAR proportionnellement. Un effort a été fait pour éviter d'affecter les CAR, en particulier CAR/INFO et le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) qui perçoivent une contribution du MTF plus restreinte.

38. Le Coordonnateur a souligné que les CAR sont confrontés à d'évidentes difficultés en raison de la réduction des ressources, du mandat élargi et de la volonté de respecter les engagements. Il a ajouté que la nouvelle SMT 2022-2027 doit consolider le rôle du PAM et qu'à cet égard, la structure et les ressources ne sont pas adéquates. Des ressources extérieures sont et seront assurées, mais un personnel de base est nécessaire pour les soutenir, et une discussion stratégique doit avoir lieu entre les Parties contractantes sur cette question. L'élargissement des mandats ne peut pas se poursuivre sans augmentation des ressources humaines au sein du Secrétariat.

39. Les membres du Bureau sont convenus qu'il s'agit d'une question très importante qui doit faire l'objet de la plus grande attention et d'une discussion stratégique pour améliorer l'efficacité. Il a été souligné qu'il est important de procéder à une analyse de la structure et des besoins actuels, en vue d'un possible renforcement du Secrétariat, en particulier dans le but d'élaborer et de réaliser la nouvelle STM. Une autre discussion sur cette question a eu lieu dans le cadre du point G de l'ordre du jour (voir ci-après).

40. Le Bureau a discuté de façons possibles de réduire les dépenses, par exemple en sélectionnant des lieux qui réduiront les coûts, en organisant des réunions consécutives, en minimisant les réunions techniques, en veillant à désigner précocement les participants aux réunions, en examinant la possibilité de renoncer au remboursement des frais de voyage dans le cas de certaines Parties contractantes, etc.

41. Sur la question des scénarios de budget, il a été souligné que la décision finale doit être prise par les Parties contractantes sur la base des nouvelles informations, plus détaillées, que fournira le Secrétariat en vue de la Réunion des Points focaux du PAM et de la 21^{ème} réunion des Parties contractantes (CdP 21).

42. Conclusions :

(a) Le Bureau salue la proposition du Secrétariat sur les principes et les principaux éléments pour le Programme de Travail 2020 - 2021 et encourage le Secrétariat à finaliser les travaux en ce sens pour la soumission à la Réunion des Points focaux du PAM, en tenant compte des commentaires reçus suite à la consultation des Points focaux ;

(b) Le Bureau prend note de la proposition du Secrétariat sur l'approche et les recommandations relatives à la préparation de trois options pour le budget et demande au Secrétariat de les soumettre à la réunion des Points Focaux du PAM, avec la clarification suivante sur la troisième option : Le Bureau conclut qu'un montant supplémentaire de 720 000 EUR par rapport au budget 2018 - 2019 pourrait être prélevé sur le solde positif du MTF afin de couvrir (a) les mandats supplémentaires comme expliqué dans le Rapport sur les questions spécifiques, (b) la contribution de contrepartie en espèces au MedProgramme, et (c) l'augmentation de 2 % des coûts opérationnels des CAR. Ceci s'appuiera sur les informations supplémentaires sur le solde indicatif du MTF de l'exercice biennal 2018 - 2019 ainsi que sur les détails et justifications relatifs à la situation actuelle et la proposition d'augmentation des coûts opérationnels des CAR ;

(c) Le Bureau exprime sa satisfaction quant aux informations fournies par le Secrétariat sur l'efficacité accrue et les mesures de réduction des coûts prises lors de l'organisation des réunions

du PAM et demande au Secrétariat de porter à l'attention de la réunion des Points focaux du PAM la nécessité de nommer en temps opportun les représentants des Parties contractantes afin d'éviter les frais de voyage, et d'explorer d'autres modalités pour réduire les frais de voyage.

- D. Feuille de route pour l'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016 - 2021 et la préparation de la Stratégie à moyen terme 2022 - 2027

43. Le Secrétariat a présenté la feuille de route de l'évaluation de la SMT actuelle et des préparatifs de la prochaine SMT, en tenant compte des processus de contrôle et d'évaluation pertinents, qui a été préparée suite à la demande du Bureau lors de sa 85^{ème} Réunion. Il a été souligné que cette tâche requiert des ressources appropriées, notamment pour la préparation d'une réunion des Points focaux du PAM à cet effet et l'implication d'autres acteurs.

44. Un membre du Bureau a dit que son pays (l'Italie) est prêt à soutenir le processus si davantage de fonds que ceux qui sont disponibles dans le cadre de la SMT sont nécessaires. Il a souligné qu'en ce qui concerne l'évaluation de la SMT actuelle, une comparaison entre les résultats adoptés et obtenus doit être fournie. Une évaluation visant à déterminer si la structure et les résultats de la SMT sont encore appropriés est également nécessaire pour décrire les besoins du système du PAM-Convention de Barcelone. Il a ajouté que cette évaluation doit être liée à un examen des processus en cours au niveau mondial, et que la partie stratégique de l'évaluation doit être effectuée par une équipe d'experts disposant de diverses compétences et expertises.

45. Le Secrétariat a pris note des commentaires, en faisant remarquer qu'il s'agit d'un processus sérieux et complexe qui a besoin des orientations des Parties contractantes et du Bureau.

46. Conclusions:

(a) Le Bureau a pris note de la feuille de route proposée pour l'évaluation de la SMT actuelle et les préparatifs de la prochaine SMT, comme présentée en Annexe I au Rapport sur les questions spécifiques, et demande au Secrétariat de finaliser le document suite aux commentaires reçus pendant la 88^{ème} réunion du Bureau, notamment sur les modalités des préparatifs de la nouvelle SMT et les diverses compétences requises, pour transmission à la réunion des Points Focaux du PAM et à la vingt et unième réunion des Parties contractantes ;

(b) Le Bureau a recommandé que le processus d'élaboration de la nouvelle SMT repose sur une évaluation de la SMT actuelle et qu'il soit conforme aux évolutions mondiales pertinentes. Le Bureau a également recommandé que la nouvelle SMT soit accompagnée d'une évaluation approfondie de la structure et des besoins actuels qui permettra au Secrétariat d'élaborer la nouvelle SMT, notamment l'Unité de coordination, y compris le MED POL et les autres Composantes du PAM.

- E. Préparations de la CdP 21 : thème de la session ministérielle, projet de décisions et documents principaux, principaux éléments de la déclaration ministérielle, organisation et préparations du pays hôte

47. Le membre du Bureau de l'Italie a informé la réunion des progrès réalisés en ce qui concerne les préparatifs de la CdP 21, en indiquant que le lieu a été identifié comme étant le Castel dell' Ovo, un repère emblématique de Naples, et qu'une visite logistique officielle est en cours d'organisation afin de régler les derniers détails conformément aux exigences de la CdP 21. Il a ajouté que l'Accord du pays hôte est en cours de finalisation et qu'il sera signé en juin 2019. En ce qui concerne la Déclaration ministérielle, il a fait remarquer qu'un processus inclusif, co-opérationnel est en cours d'élaboration, notamment la possible organisation de deux ateliers avec les parties prenantes, un régional et un national en Italie, et un forum pour les jeunes.

48. Le Coordonnateur a exprimé sa gratitude au gouvernement de l'Italie pour le choix de ce lieu. Il a fait remarquer qu'il est prévu que la vingt et unième réunion des Parties contractantes fournisse les orientations politiques en vue de la préparation de la nouvelle SMT. Il a également fait référence à la liste des projets de décisions de la vingt et unième réunion des Parties contractantes dans le même

rapport, soulignant que la réunion des Points focaux du Centre d'activités régionales / Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a décidé de ne pas aller de l'avant pour la décision « *Adoption des lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière* ». Il a souligné l'importance des efforts déployés par les Parties contractantes pour mobiliser l'intérêt au sein des différents groupes de pays en vue d'une participation active et de haut niveau à la vingt et unième réunion des Parties contractantes. Les membres du Bureau doivent être représentés à la vingt et unième réunion des Parties contractantes au niveau ministériel. Enfin, il a fait remarquer que l'expérience très réussie d'avoir les membres du Bureau en tant que responsables des Points focaux du PAM doit être renouvelée pendant l'exercice biennal en cours.

49. La membre du Bureau de l'Égypte a exprimé l'intérêt initial de son pays d'accueillir la vingt-deuxième réunion des Parties contractantes, notant que les autorités de son pays doivent encore procéder à leur confirmation définitive. Les membres du Bureau ont salué cette annonce ; le membre du Bureau de l'Italie a proposé le soutien de son pays bénéficiant de l'expérience de l'Italie en tant que pays hôte de la vingt et unième réunion des Parties contractantes.

50. **Conclusions :**

(a) Le Bureau a salué les travaux du Secrétariat et du Pays hôte concernant la préparation de la vingt et unième réunion des Parties contractantes et la proposition concernant le(s) thème(s) de la Session ministérielle et la préparation de la Déclaration ministérielle, et demande au Secrétariat, en consultation avec le Pays hôte, de préparer la Note conceptuelle finale sur le(s) thème(s) proposé(s) ainsi que les premiers principaux éléments de la Déclaration ministérielle pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM, où le(s) thème(s) sera(ont) convenu(s) et les principaux éléments de la Déclaration ministérielle ultérieurement discutés ;

(b) Le Bureau a pris note de la liste de projets de Décisions proposée pour prise en considération par les Points focaux du PAM et a demandé au Secrétariat de finaliser leur préparation, en tenant compte des résultats des réunions des Composantes du PAM/Points focaux.

- F. Préparatifs des prochaines réunions du PAM : réunion des points focaux thématiques pour les Aires spécialement protégées / Biodiversité, 18^{ème} réunion de la CMDD

51. Le Secrétariat a informé le Bureau des préparatifs des prochaines Réunions du PAM et en particulier de la Réunion des Points focaux thématiques pour les Aires spécialement protégées/Diversité biologique (ASP/DB) et de la 18^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

52. Le Bureau a remercié le Secrétariat pour les informations fournies, en faisant remarquer que le calendrier des réunions et des événements conduisant à la vingt et unième réunion des Parties contractantes est très chargé et que des efforts doivent être déployés pour éviter les chevauchements.

53. **Conclusions :**

(a) Le Bureau salue les progrès réalisés dans les préparatifs des prochaines Réunions du PAM.

- G. Évolution des accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales

54. Le Coordonnateur a présenté une brève mise à jour des progrès réalisés en relation avec la préparation des dispositions communes de référence à appliquer pour assurer le fonctionnement efficace des accords avec les pays hôtes hébergeant des centres d'activités régionales. Il a fait remarquer que seulement trois gouvernements de pays hôtes ont apporté des contributions et que, sur la base de ces contributions, le Secrétariat a préparé une version révisée des dispositions communes de référence, ainsi qu'une courte note explicative pour prise en considération par le Bureau (présentées en Annexe IV au *Rapport sur les questions spécifiques*).

55. Un membre du Bureau a fait remarquer qu'il est nécessaire d'être pragmatiques car il n'est pas possible d'avoir un texte qui satisfasse à l'ensemble des besoins, et qu'un texte contenant les conditions de référence est suffisant. Il a souligné que son pays préfère clairement que les Centres d'activités régionales soient accueillis par des entités publiques, non privées, et a ajouté que le Directeur du CAR doit être un membre du personnel des Nations unies ; ceci permet d'assurer la transparence, la prévisibilité et la rentabilité économique. Il a fait remarquer qu'une option possible pourrait consister à inclure dans le projet de décision pour la vingt et unième réunion des Parties contractantes sur la Gouvernance la possibilité d'élaborer d'autres propositions ciblées avec les pays hôtes des CAR, en faisant également référence à la refonte du soutien financier.

56. Un autre membre du Bureau a souligné la nécessité pour les CAR de disposer d'une présence technique régionale et globale et que, à cette fin, ils devraient avoir un caractère intergouvernemental. Ce statut spécial permettrait aux CAR d'exercer leurs activités régionales, et est lié au type de compte en banque, à l'efficacité des actions et à la disponibilité des moyens.

57. Le Coordonnateur a fait remarquer que le Secrétariat va continuer à assurer le suivi des pays hôtes de CAR qui n'ont pas encore apporté de contributions sur les dispositions communes de référence ; il a ajouté que le Secrétariat va améliorer la note explicative afin de donner un éclairage complémentaire sur les commentaires reçus et les disparités existant entre ces commentaires.

58. Profitant de l'occasion que constituait cette discussion stratégique, le Coordonnateur a également fait référence aux difficultés que rencontre l'Unité de coordination, y compris le MED POL, pour s'acquitter du mandat en raison de la réduction des effectifs mise en place au cours de ces dernières années et de l'augmentation des activités. Il a souligné que les Parties contractantes ont procédé à un examen important des capacités du Secrétariat pendant les périodes de crise ; maintenant que la situation a changé, il est nécessaire de réfléchir de nouveau. Il a ajouté qu'il est important d'analyser les conséquences des décisions prises par le passé et de tenter d'y remédier lorsque la crise a été surmontée. Ce processus d'assainissement pourrait être mis en place pour préparer la nouvelle SMT.

59. Les membres du Bureau ont exprimé leur satisfaction quant aux travaux du Secrétariat et aux défis mentionnés. Ils ont souligné qu'il est tout à fait pertinent et important pour le Secrétariat de disposer d'un personnel adéquat pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat et prendre les mesures nécessaires. Ils ont souligné la nécessité d'une analyse des implications financières de la proposition de renforcer le Secrétariat parallèlement à la préparation de la nouvelle SMT, à soumettre pour discussion aux Parties contractantes dans un proche avenir.

60. **Conclusions:**

(a) Le Bureau salue les progrès réalisés dans la préparation des dispositions communes de référence à appliquer pour assurer le fonctionnement efficace des accords avec les pays hôtes hébergeant des centres d'activités régionales, comme présenté en Annexe VI du Rapport sur les questions spécifiques, et demande au Secrétariat de finaliser ces dispositions en tenant compte des commentaires reçus lors de la 88^{ème} réunion du Bureau, et de les transmettre à la Réunion des Points focaux du PAM et à la vingt et unième réunion des Parties contractantes, pour prise en considération ;

(b) Le Bureau demande au Secrétariat de procéder au suivi des pays hôtes de CAR restants afin qu'ils apportent leurs contributions à temps pour que la préparation du projet de Décision sur la gouvernance puisse être soumise à la réunion des Points focaux du PAM.

- H. Coopération et partenaires : Mémoires d'Entente / Accords, Partenaires du PAM, Stratégie de coopération conjointe

61. Le Coordonnateur a informé le Bureau sur les progrès réalisés en relation avec la préparation d'un possible mémorandum d'accord avec le Secrétariat de l'UNESCO/l'homme et la biosphère, suite à la demande du bureau lors de sa 87^{ème} réunion. Le Secrétariat de l'UNESCO a été contacté et a

donné une première réponse positive sur la possibilité d'une coopération avec le PAM/PNUE et sur l'élaboration et la signature d'un mémorandum d'accord de ce type. Une solide proposition a été préparée par le PAM et partagée avec l'UNESCO et est actuellement en cours d'examen par le Secrétariat de l'UNESCO/l'homme et la biosphère.

62. Le membre du Bureau a fait remarquer que l'Italie est un puissant défenseur de cet Accord, qui pourrait se focaliser sur les trois principaux axes d'activités liés à l'environnement, à savoir la diversité biologique (le cadre global de la biodiversité au-delà de 2020 dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses objectifs de développement durable, et la mise en œuvre des accords sur le changement climatique dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Protocole de Kyoto et Accord de Paris). Les moyens de la mise en œuvre doivent également être traités dans ce type de mémorandum d'accord/Accord, dont la préparation peut être soutenue par l'Italie.

63. Le Coordonnateur a informé le Bureau des progrès réalisés en relation avec la préparation du Projet de Stratégie de coopération conjointe sur les Mesures de gestion de la protection de la diversité biologique marine fondées sur la planification spatiale, en soulignant que le Secrétariat a préparé une version révisée de la Stratégie, ainsi que les notes explicatives demandées lors de la dernière consultation des points focaux du PAM et des Points focaux thématiques pour les ASP/DB, présentées en annexe au *Rapport sur les questions spécifiques*.

64. Les membres du Bureau ont remercié le Secrétariat pour les progrès réalisés en relation avec la Stratégie de coopération conjointe et ont fourni leurs commentaires sur le document, en se focalisant sur le texte entre crochets. Ils ont conseillé d'inclure uniquement les Conventions/Accords dans le texte et que les partenaires non gouvernementaux, tels que le MEDPAN, puissent être impliqués dans la Stratégie mais qu'ils ne soient pas inclus dans le texte de la Stratégie. Ils ont également fait remarquer qu'il vaut mieux éviter les nouvelles structures, telles que le Comité de coordination, et utiliser de préférence les structures de gouvernance existantes des principaux partenaires. Enfin, ils ont fait remarquer qu'il est préférable de ne pas isoler de Composantes du PAM, car l'ensemble du système du PAM sera impliqué dans la Stratégie.

65. Le Coordonnateur a remercié les Membre du Bureau pour leurs contributions et a fait remarquer que suite à cette discussion, la Stratégie sera finalisée pour soumission aux Point focaux du PAM, et pour prise en considération par les organes respectifs des autres principaux partenaires de la Stratégie.

66. En ce qui concerne la Décision IG.19/6, sur la Coopération et le partenariat PAM/Société civile, le Secrétariat a informé les membres du Bureau sur les demandes d'accréditation en tant que Partenaires du PAM reçues d'organisations de la société civile, ainsi que sur le renouvellement de l'accréditation des Partenaires du PAM existants, et a présenté l'évaluation, par le Secrétariat, des nouvelles demandes, comme présentée en Annexe IV du *Rapport sur les questions spécifiques*.

67. Le Bureau a approuvé les huit demandes soumises par des organisations dans le but de devenir de nouveaux Partenaires du PAM ainsi que les dix demandes de renouvellement de l'accréditation des Partenaires du PAM existants. Les membres du Bureau ont fait remarquer que étant donné que le nombre de Partenaires du PAM augmente, il est important d'élaborer des orientations/code de conduite spécifiques sur l'élaboration des Accords entre les Composantes du PAM et les partenaires, qui feront également référence aux transferts de fonds.

68. Le Coordonnateur a informé la réunion sur la soumission, fin mars 2019, de l'ensemble complet d'informations requis par les règles et procédures du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), pour mobiliser et rendre disponible 37,7 millions de dollars des Etats-Unis, les progrès en relation avec le Programme pour la Mer Méditerranée (MedProgramme) : « Améliorer la Sécurité environnementale » et les premières réactions positives de Secrétariat du FEM.

69. Le Secrétariat a également informé les membres du Bureau des progrès réalisés dans la coopération avec d'autres organisations et initiatives, notamment les Secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS), le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, la

Stratégie de l'Union européenne pour la région adriatique-ioniennne (EUSAIR), la Convention du Courant de Benguela et la réunion des ministres de l'Environnement du G7.

70. Le Bureau a salué les progrès constants réalisés dans la coopération avec d'autres organisations et initiatives, en mettant l'accent sur le processus très important établi avec le G7 depuis 2017 et les liens permanents avec les programmes des mers régionales, et en soulignant le rôle majeur du système PAM-Convention de Barcelone. Le membre du Bureau de l'Italie a informé la réunion que son pays est prêt à soutenir le PAM avec d'autres ressources sur les questions relatives à la coopération en matière de Planification de l'espace marin.

71. **Conclusions :**

(a) Le Bureau salue les progrès réalisés dans la préparation du mémorandum d'accord avec l'UNESCO/L'homme et la biosphère et convient des domaines possibles de coopération, comme proposé. Le Bureau demande au Secrétariat de finaliser le projet de mémorandum d'accord, en consultation avec le Secrétariat de l'UNESCO, afin qu'il soit soumis à la Réunion des Points focaux du PAM, pour prise en considération et approbation, puis signature lors de la vingt et unième réunion des Parties contractantes ;

(b) En relation avec la Stratégie de coopération conjointe entre les Secrétariats, le Bureau prend note de la version révisée préparée par le Secrétariat, comme présenté en Annexe V au Rapport sur les questions spécifiques, et demande au Secrétariat de la finaliser suite aux commentaires reçus pendant la 88^{ème} réunion du Bureau et de la transmettre à la réunion des Points focaux du PAM, de façon à ce que les consultations avec les Partenaires puissent être finalisées pour signature de la Stratégie, si possible lors de la vingt et unième réunion des Parties contractantes ;

(c) Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation conduite par le Secrétariat des nouvelles demandes d'accréditation en tant que Partenaires du PAM soumises par "Asociación ONDINE", "Palestine Wildlife Society", "Agence des Villes et Territoires méditerranéens durables / The Agency for Sustainable Mediterranean Cities and Territories (AVITEM)", "International Association of Geophysical Contractors (IAGC)", "Forum of Adriatic and Ionian Cities (FAIC)", "UniVerde Foundation", "Center for Energy, Environment and Resources (CENER21)" et "OceanCare", et demande au Secrétariat de les soumettre aux Points focaux du PAM et à la vingt et unième réunion des Parties contractantes pour prise en considération et approbation ;

(d) Le Bureau approuve la proposition, par le Secrétariat, de renouveler l'accréditation en tant que Partenaires du PAM de "Greenpeace International", "International Centre of Comparative Environmental Law (CIDCE)", "The ARAVA Institute for Environmental Studies (AIES)", "Oceana", "Mediterranean Programme for International Environmental Law and Negotiation (MEPIELAN)", "International Association for Mediterranean Forests (AIFM)", "EcoPeace Middle East", "Mediterranean Coastal Foundation (MEDCOAST)", "Tour du Valat Foundation" et "Fondazione IMC-Centro Marino Internazionale ONLUS" suite aux demandes soumises par ces organisations, et demande au Secrétariat de les soumettre aux Points focaux du PAM et à la vingt et unième réunion des Parties contractantes pour prise en considération et approbation ;

(e) Le Bureau demande au Secrétariat d'adopter un code de conduite sur la collaboration entre les composantes du PAM et les Partenaires du PAM et de faire rapport régulièrement sur les activités exercées par les Partenaires du PAM, y compris les informations financières

- I. Sensibilisation, information et communication

72. Le Coordonnateur a présenté une brève mise à jour sur les activités d'information et de communication ainsi que sur les plans pour l'exercice biennal dans ce domaine, en soulignant que l'intérêt est croissant dans les travaux du système PAM-Convention de Barcelone en Méditerranée et au-delà. Il a exprimé sa reconnaissance envers l'Italie pour le soutien apporté pendant l'exercice biennal en cours pour le poste de Responsable de l'information et de la communication et a souligné qu'il assume des capacités essentielles au sein de l'Unité de coordination ; par conséquent, il est

proposé dans le projet de Programme de Travail que ce poste soit financé au cours du prochain exercice biennal grâce au MTF.

73. Le Bureau a remercié le Secrétariat et a souligné que les capacités humaines en matière d'information et de communication sont essentielles au fonctionnement efficace du PAM et à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

74. **Conclusion:**

(a) Le Bureau exprime sa satisfaction quant aux efforts et aux résultats des travaux en matière d'information et de communication et demande au Secrétariat de continuer à progresser dans cette direction. Dans ce contexte, le Bureau a souligné l'importance d'inclure le poste de Responsable de l'information et de la communication dans la proposition de Programme de travail et de Budget pour 2020 - 2021 en tant que poste clé financé par le MTF.

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 89^e réunion du Bureau

75. Le Bureau est convenu que sa 89^{ème} réunion, qui sera la première du prochain exercice biennal, se teindra au printemps 2020, de préférence en avril, à Athènes, en Grèce.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

76. Aucune autre question n'a été soulevée par les membres du Bureau.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

77. Le Bureau a adopté l'ensemble de conclusions comme fixé dans le présent rapport.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

78. La réunion a été close par la Présidente du Bureau à 18 heures, le mercredi 22 mai 2019.

Annexe I
Liste des participants

MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU

ALBANIA / ALBANIE

(PRÉSIDENT)

Ms. Klodiana Marika

Director
Department of Development Programmes of
Environment
Ministry of Tourism and Environment
Tel: +355 422 672 233
Email: Klodiana.Marika@moe.gov.al

CYPRUS / CHYPRE

(VICE PRÉSIDENT)

Ms. Marina Argyrou

Director
Department of Fisheries and Marine Research
Ministry of Agriculture, Rural Development and
Environment
Tel: +357 2280 7867
Fax: +357 2278 1226
E-mail: margyrou@dfmr.moa.gov.cy;
director@dfmr.moa.gov.cy

EGYPT / ÉGYPTE

(VICE PRÉSIDENT)

Ms. Heba Sharawy

General Director
Studies & International Environmental Policies
Egyptian Environmental Affairs Agency
(EEAA)
Tel: +202 2525 6452 (Ex:7427)
Mob: +201 00670 1545
E-mail: heba_shrawy@yahoo.com

ITALY / ITALIE

(VICE PRÉSIDENT)

Mr. Oliviero Montanaro

Head of Unit IV
Directorate General for Nature and the Sea
Protection, Environment Protection,
International Issues
Ministry of Environment, Land and Sea
Tel: +39 6 5722 8487; +39 6 5722 3441
Email: montanaro.oliviero@minambiente.it

Ms. Maria Carmela Giarratano

Director General for the Protection of Nature
and the Sea
Ministry of Environment, Land and Sea
Tel: +39 6 5 7223 428
E-mail:
Giarratano.MariaCarmela@minambiente.it

Ms. Silvia Sartori

Expert
Unità Assistenza Tecnica Sogesid
Ministry of Environment, Land and Sea
Tel: +39 6 5 7228 410
Email: sartori.silvia@minambiente.it

TUNISIA / TUNISIE

(VICE PRÉSIDENT)

Mr. Mohamed Sghaier Ben Jeddou

Directeur Général de l'Environnement et
de la Qualité de Vie

Ministère des Affaires Locales et de
l'Environnement
Tel: +216 7024 3928
Email: mohamed.benjeddou@mineat.gov.tn

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO
(RAPPORTEUR)

Ms. Ivana Stojanovic
Adviser, Department for Sustainable
Development and Integrated Coastal Zone
Management
Ministry of Sustainable Development and
Tourism
Tel: + 382 2044 6388
Email: ivana.stojanovic@mrt.gov.me

OBSERVER / OBSERVATEUR

EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE

Ms. Marijana Mance
Policy Officer, UNEP/MAP Focal Point
European Commission
Directorate-General for Environment
Unit C2: Marine Environment and Water
Industry
Tel: +32 2298 2011
Email: marijana.mance@ec.europa.eu

SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN /
SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE
UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Mr. Gaetano Leone
Coordinator
Tel: +3021 0727 3101
Email: gaetano.leone@un.org

Ms. Tatjana Hema
Deputy Coordinator
Tel: +3021 0727 3115
Email: tatjana.hema@un.org

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer
Tel: +3021 0727 3132
Email: ilias.mavroeidis@un.org

Ms. Valentina Mauriello
Expert
Email: valentina.mauriello@un.org

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
Point 2 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
Point 3 de l'ordre du jour	Rapport sur les travaux menés en octobre 2018 - avril 2019
Point 4 de l'ordre du jour	Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif
Point 5 de l'ordre du jour	Questions spécifiques : a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles b) Respect des obligations et système des rapports c) Principaux éléments du programme de travail et budget du PNUE / PAM 2020-2021 d) Feuille de route pour l'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016 - 2021 et la préparation de la Stratégie à moyen terme 2022 - 2027 e) Préparation de la CdP 21 : thème de la session ministérielle, projets de décisions et documents principaux, principaux éléments de la déclaration ministérielle, organisation et préparations du pays hôte f) Préparatifs des prochaines réunions du PAM : réunion des points focaux thématiques pour les Aires spécialement protégées / Biodiversité, 18ème réunion de la CMDD g) Évolution des accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales h) Coopération et partenaires : Mémoires d'Entente/Accords, Partenaires du PAM, Stratégie de coopération conjointe i) Sensibilisation, information et communication
Point 6 de l'ordre du jour	Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 89^e réunion du Bureau
Point 7 de l'ordre du jour	Questions diverses
Point 8 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
Point 9 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion